

Dénomination

Adresse

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

**NOUVEAUTES**

- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
- Prise en compte de la créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) et de la réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (TZM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
- Rétablissement du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire au titre des dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2024.  
- L'article 35 de la LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). Celui-ci pourra être porté en case 49 et déclaré dans les formulaires 2069-RCI ou 2058-CG, le cas échéant.

SIREN  Exercice social du  au :

**I - IS Brut**

**I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice**

	Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	25%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15%	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A04	Autre impôt à taux particulier		
I-A05	<b>Total IS Brut</b>		<b>15</b>

**II - Créances**

**II-A – Créances non reportables et non restituables**

**IMPORTANT** : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	<b>16</b>
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	<b>17</b>
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	<b>18</b>
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	<b>57</b>
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	<b>44</b>
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 – II-A06)	

**II-B – Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)**

**IMPORTANT** : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

**Créances reportables et non restituables**

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	<b>40</b>	<b>35</b>
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		<b>92</b>
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N		<b>97</b>
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)		

**Créances reportables et restituables**

II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi – Année N (montant du préfinancement	<b>65</b>	<b>64</b>
II-B08	CIC – Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement		
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N		<b>33</b>
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)		
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		<b>34</b>
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		<b>31</b>
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		<b>95</b>
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B18	2LI - Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N		<b>96</b>
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N		<b>50</b>
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20		
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 – II-B22)		

**II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice**

**IMPORTANT** : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	<b>22</b>
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	<b>23</b>
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	<b>24</b>
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	<b>25</b>
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	<b>45</b>
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	<b>48</b>
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	<b>53</b>

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international		61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+		62
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement 67	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement 68	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant		70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire		87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques et du cirque		89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate		90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale		91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales		93
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus		49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21		
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C23)		

#### II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		69
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS ( ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

#### II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS		38
--------	---	--	----

#### III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

#### IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs		
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)		37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09		

#### V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)

V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité		
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)		

#### RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	94	
Totaux	05	10
Montant à payer (case 05 - case 10)		11
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)		
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
<i>(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)</i>		
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)		14
<small>Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.</small>		

#### PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date :	Téléphone		Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque	Télépaiement		
Virement			

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
--------------------	-------------------------	-------------------

#### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
---------	--------	------------------	---------------------